

**Extrait de décision portant autorisation spéciale en cœur du parc national des Cévennes, pour travaux, constructions, installations, hors droit de l'urbanisme
N° 20100043 du 14 avril 2010**

Pétitionnaire : Mme Joëlle POURADIER

Localisation des travaux : Lozère / 48220 – VIALAS / Figerolles

N° de parcelle forestière : 679 D

Nature des travaux : Ouverture d'un chemin d'exploitation

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à réaliser les travaux dont la localisation et la nature sont décrits ci-avant.

Article 2 : L'autorisation visée à l'article 1 est assortie des prescriptions suivantes :

- L'ouverture du tronçon de piste sur 150 m environ sera réalisée par le passage d'une lame de buteur de 2,50 m de largeur, suivant la pente du terrain naturel ;
- Un coupe eau sera aménagé au départ de la piste et à mi-distance, pour l'évacuation des eaux de ruissellement ;
- L'abri agricole provisoire, sans fondation, de surface maximum 18 m² sera réalisé entièrement en bois tant pour son ossature que pour le bardage des façades ;
- Sa couverture devra être recouverte de dosses de bois ou par des genêts à balai ;
- Cet abri précaire devra être entièrement démonté et les matériaux évacués dès qu'il ne sera plus utilisé.